



**DECISION N°183/2025/ARCOP/CRD DU 10 DECEMBRE 2025
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) SUR LE RECOURS DE
L'ENTREPRISE TOPE CARE SUARL CONTESTANT LE REJET DE SON OFFRE DE
L'APPEL D'OFFRE N° F_CHNCAKT_001/2025 RELATIF A L'ACQUISITION EN
QUATORZE LOTS DE PRODUITS ET CONSOMMABLES MEDICAUX LANCE PAR LE
CENTRE HOSPITALIER CHEIKH AHMADOU KHADIM DE TOUBA.**

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION LITIGES,

VU la loi n°2022-07 du 19 avril 2022 modifiant le Code des Obligations de l'Administration modifiée ;

VU le décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics ;

VU le décret n° 2023-832 du 05 avril 2022 portant fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande Publique (ARCOP), notamment en ses articles 20 et 21 ;

Vu le décret 2024 - 2223 portant nomination du Directeur Général de l'ARCOP ;

VU le décret n° 2023-833 du 05 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de régulation ;

VU la décision n° 0005/ARMP/CRMP du 20 mai 2008 portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés publics ;

VU la résolution n°00002 du 27 Avril 2023 portant élection des membres de la chambre des marchés publics du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARCOP ;

Vu le recours de l'entreprise TOP CARE SUARL du 05 Novembre 2025 ;

Vu la quittance sur les frais de traitement n°100012025008458 du 05 Novembre 2025 ;

Madame Seynabou TRAORE CISS, entendue dans son rapport ;

En présence de monsieur Alioune NDIAYE, Président par intérim ; de messieurs, Moundiaye CISSE et Mbareck DIOP, membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



De monsieur Moustapha DJITTE, Directeur général de l'ARCOP, secrétaire rapporteur du CRD ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et aux principes généraux de la régulation;

Adopte la présente décision :

Par courrier reçu et enregistré le 05 Novembre 2025 au service du courrier de l'ARCOP sous le numéro 3882, l'entreprise Top Care Suarl a saisi le Comité de Règlement des Différends (CRD) d'un recours contentieux contestant l'élimination de son offre dans le cadre de l'AOO N° F_CHNCAKT_001/2025 relatif à l'acquisition de produits et consommables médicaux.

SUR LES FAITS

Dans le cadre de son budget d'investissement, le Centre hospitalier Cheikh Ahmadou Khadim de Touba (CHNCAK) a obtenu des fonds et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du marché de clientèle relatif à l'acquisition de produits et consommables médicaux en quatorze (14) lots.

A cet effet, il a fait publier un avis d'Appel d'offres dans le journal « le Soleil » n° 16381 du 10 Janvier 2025 pour sélectionner le prestataire.

A l'ouverture des plis tenue le 22 Juillet 2025, les offres reprises ci-après dans des tableaux suivants, ont été reçues par l'autorité contractante et lues publiquement.

Pour le lot 1 : Consommables de pansement

N°	SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA
1	PRODIGE PHARMA	7 588 000 HT-HD
2	SENDIMBEUL SARL	6 132 460 TTC
3	MEDIPHARMA SARL	5 344 000 HT/HD
4	BIOMEDIKA	5 184 000
5	TOPE CARE SUARL	6 691 000 HT/HD
6	MEDICAL TECHNOLOGY	5 704 007 HT/HD
7	ACTES MED 'SOLUTIONS SENEGAL	5 380 000
8	INTERNATIONAL BUSINESS TRADING	5 629 000 HT/HD

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



9	DELTA MEDICAL	5 229 000 HT
10	CHRISTINA MEDICAL	5 645 000
11	OUMOU GROUP	56 396 510 TTC

Pour le lot 2. Gants

N°	SOUSSIONNAIRES	MONTANT EN CFA
1	Prodigue pharma SARL	40 520 000 HT/HD
2	VENUS MEDICAL	29 940 000 HT
3	MEDIPHARMA	31 259 000H HT/HD
4	BIOMEDIKA	27 566 000
5	TOP CARE SUARL	37 900 200 HT/HD
6	MEDICAL TECHNOLOGY	36 112 507 HT/HD
7	ACTES MED'SOLUTIONS SENEGAL	29 464 000
8	INTERNATIONAL BUSINESS TRADING	31 839 500 HT/HD
9	DELTA MEDICAL	30 164 250 HT
10	ALLIANCE MEDICALE AFRIQUE	28 390 000 HT/HD
11	CHRISTINA MEDICAL	34 282 500
12	OUMOU GROUP	60 780 800 TTC

Pour le lot 5 Matériel injection à unique

N°	SOUSSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA
1	PRODIGE PHARMA SARL	26 127 250 HT/HD
2	SENDIMBEUL SARL	25 016 590 TTC
3	VENUS MEDICAL	16 613 125 HT
4	BIOMEDIKA	9 424 500
5	TOPE CARE SUARL	7 678 500 HT/HD
6	MEDICAL TECHNOLOGY	12 259 900 HT/HD
7	ACTES MED 'SOLUTIONS SENEGAL	25 060 300
8	INTERNATIONAL BUSINESS TRADING	17 903 500 HT/HD
9	ALLIANCE MEDICALE AFRIQUE	17 117 000 HT/HD
10	CHRISTINA MEDICAL	26 337 500
11	OUMOU GROUP	47 084 471

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



Pour le lot 8 Sondes

N°	SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA
1	PRODIGE PHARMA SARL	16 575 700 HT/HD
2	SENDIMBEUL SARL	4 943 610 TTC
3	VENUS MEDICAL	5 998 750 HT
4	TOPE CARE SUARL	5 395 350 HT/HD
5	MEDICAL TECHNOLOGY	5 422 500 HT/HD
6	ACTES MED 'SOLUTIONS SENEGAL	7 301 250
7	INTERNATIONAL BUSINESS TRADING	8 010 000 HT/HD
8	CHRISTINA MEDICAL	6 953 500

Pour le lot 10 Poches à sang

N°	SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA
1	PRODIGE PHARMA SARL	8 675 000 HT/HD
2	CARREFOUR MEDICAL	1 406 855 TTC
3	VENUS MEDICAL	4 325 000 HT
4	BIOMEDIKA	4 300 000
5	TOPE CARE SUARL	3 200 000 HT/HD
6	MEDICAL TECHNOLOGY	1 920 000 HT/HD
7	ACTES MED 'SOLUTIONS SENEGAL	900 000
8	ALLIANCE MEDICALE AFRIQUE	1 150 000 HT/HD
9	OUMOU GROUP	3 636 682 TTC

Pour le lot 11 Consommables médicaux divers

N°	SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT EN FCFA
1	VENUS MEDICAL	20 921 500 HT
2	BIOMEDIKA	21 679 000
3	TOPE CARE SUARL	19 735 000 HT/HD
4	MEDICAL TECHNOLOGY	22 137 000 HT/HD
5	ACTES MED 'SOLUTIONS SENEGAL	18 156 000
6	INTERNATIONAL BUSINESS TRADING	21 700 000 HT/HD
7	ALLIANCE MEDICALE AFRIQUE	19 591 000 HT/HD
8	CHRISTINA MEDICAL	20 013 000
9	OUMOU GROUP	47 466 662

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



A l'issue de l'analyse, les offres des candidats listés ci-dessous ont été déclarées conformes aux prescriptions de l'Appel d'offres et ont été attributaires des lots cités ci-après :

- **le lot 1 : Consommables de pansement** a été attribué à ACT MED'SOLUTIONS pour un montant de Cinq millions trois cent quatre mille francs **TTC (5 380 000 frs cfa ttc) ;**
- **le lot 2 : gangs matériels,** a été attribué à la société ACT MED'SOLUTIONS pour un montant de Vingt-neuf millions quatre cent soixante-quatre mille Cinq frs **TTC (29 464 000 TTC frs cfa)**
- **le lot 5 : Matériel d'injection à usage unique,** a été attribué SENDIMBEUL pour un montant de Vingt Cinq seize mille cinq cent quatre-vingt-dix francs **TTC (25 016 590 TTC frs cfa)**
- **le lot 8 : Sondes,** a été attribué à SENDIMBEUL pour un montant de Quatre millions neuf cent quarante-trois mille six cent dix francs **TTC (4 943 610 TTC frs cfa)**
- **le lot 10 : Poches de sang,** a été attribué à ACT MED'SOLUTIONS pour un montant de Neuf cent mille francs **TTC (900 000 frs cfa TTC) ;**
- **Le lot 11 : Consommables médicaux divers,** a été attribué à ACT MED'SOLUTIONS pour un montant de Dix Huit millions cent cinquante-six mille **TTC (18 156 000 frs TTC)**

Suite à la lettre d'information du rejet de son offre, la société TOPE CARE SUARL a saisi le centre hospitalier d'un recours gracieux. N'étant pas satisfaite de la réponse de l'autorité contractante, la requérante a introduit un recours contentieux auprès du CRD.

Par décision N°109/2025/ARCOP/CRD/SUS du 06 Novembre 2025

le CRD a jugé le recours recevable, ordonné la suspension de la procédure de passation dudit marché et saisi l'autorité contractante afin de recueillir ses observations sur le recours contentieux ainsi que la transmission des pièces de la procédure.

Par lettre du 01 Décembre 2025, le centre hospitalier de Touba a transmis les éléments nécessaires à l'instruction du dossier.

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



SUR LES MOYENS DES REQUERANTS

Dans sa saisine, l'entreprise déclare avoir saisi le CRD pour contester la décision d'attribution des lots 1;2 ;5 ;8 ;10 et 11.

Dans son recours gracieux, le requérant affirme avoir reçu la notification de l' autorité contractante l'informant avoir proposé dans son offre des prix HT/HD.

Il soutient cependant que, conformément à l'article 361-b du Code général des impôts, l'ensemble des fournitures objet du marché doivent être livrées hors taxes.

Le requérant rajoute avoir constaté lors de l'ouverture des plis que certains soumissionnaires désignés attributaires provisoires n'avaient pas présenté la nature des prix dans leurs offres.

SUR LES MOTIFS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Suite au recours gracieux de l'entreprise Tope Care, la Commission des marchés précise que, lors de la phase d'évaluation, le Service régional des marchés publics pôle de Thiès (SRMPPT), après analyse comparative des offres, a indiqué que :

- Le passage de HTVA à TTC, et inversement, ne pose aucune difficulté ;
- En revanche, la conversion d'un montant HT en HTVA ou en TTC est problématique, dès lors que HT n'est pas équivalent à HTVA.

Que la Commission ajoute qu'elle doit, dans la mesure du possible, solliciter les services compétents pour procéder à une conversion HT vers TTC, ou, à défaut, rejeter les offres concernées.

Concernant la deuxième observation du requérant, il a été relevé durant l'évaluation que certains soumissionnaires avaient précisé la nature des prix dans leur bordereau, tandis que d'autres ne l'avaient pas fait. La Commission a donc décidé :

- de retenir la nature des prix telle qu'elle apparaît sur le bordereau des prix ;
- et, lorsque cette information est absente, de considérer les offres comme étant en TTC.

Enfin, au regard des clauses du DAO et de l'avis du SRMPPT, la Commission a conclu qu'il convenait d'écarter toutes les offres ne respectant pas les spécifications prévues audit DAO pour la suite du processus d'évaluation.

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn



SUR L'OBJET DU LITIGE

Il résulte de la saisine et des faits qui la sous-tendent que le litige porte sur le rejet des offres de l'Entreprise Tope Care SUARL pour non-conformité sur la nature du prix proposé.

EXAMEN DU LITIGE

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 15 du Code des marchés publics que les prix des marchés sont réputés couvrir toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe des travaux, de la fourniture ou du service, y compris tous droits, impôts et taxes applicables, sauf lorsqu'ils sont expressément exclus du prix du marché ou font l'objet d'une exonération ;

Considérant que la clause 16.1 de la section Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) du dossier d'appel d'offres prévoit que, sauf disposition contraire du CCAP, « le titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre et d'enregistrement, patente et taxes dus au titre du marché » ;

Considérant également que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) confirme cette disposition en précisant, que la nature des prix du marché doit être exprimée toutes taxes comprises (TTC) ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse de son offre, que l'entreprise Tope Care SUARL a présenté des prix exprimés en HT/HD ;

Considérant par ailleurs, que le requérant soutient que certains attributaires provisoires n'auraient pas indiqué la nature de leurs prix lors de l'ouverture des plis ;

Qu'il ressort toutefois du rapport d'évaluation que les soumissionnaires concernés ont soit clairement proposé des prix TTC, soit omis d'en préciser la nature ;

Qu'en l'absence de précision, et conformément à la clause 16.1 du CCAP prescrivant des prix TTC, la Commission a valablement interprété ces offres comme étant présentées en TTC, conformément aux exigences du DAO ;

Considérant que le requérant soutient que son offre ne devait pas être éliminée au motif qu'il s'est fondé sur l'article 361 du Code général des impôts pour proposer des prix hors taxes ;

Considérant toutefois que cet article se limite à énumérer des opérations exonérées de TVA et n'exonère nullement des droits et taxes douaniers ;

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn



Qu'ainsi, en proposant des prix HT/HD, le requérant n'a pas appliqué une exonération complète et n'a pas respecté les exigences du DAO qui imposent des prix TTC ;

Qu'il résulte de tout ce qui précède, que la décision de la commission des marchés de rejeter l'offre de l'entreprise Tope Care Suarl est justifiée ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, d'ordonner la poursuite de la procédure de passation du marché dont le recours a été jugé non fondé ;

PAR CES MOTIFS:

- 1) Dit que le recours de l'entreprise Tope Care Suarl est déclaré mal fondé ;
- 2) Dit que la décision de la commission des marchés de rejeter l'offre de l'Entreprise Tope Care Suarl est justifiée ;
- 3) Ordonne la continuation de la procédure;
- 4) Dit que le Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) est chargé de notifier au Centre Hospitalier National Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba, à l'Entreprise Tope Care Suarl ainsi qu'à la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), la présente décision qui sera publiée sur le site officiel des marchés publics.

Le Président

Les membres du CRD

Le Directeur Général

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR

www.arcop.sn



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**
Équité - Transparence - Impartialité



Équité - Transparence - Impartialité

ARCOP SÉNÉGAL

Adresse : Rue Alpha Hachamiyou TALL X Rue Kléber – BP : 11 303 Dakar Peytavin (Sénégal)

Tél : +221 33 889 11 60 – Numéro vert : 800 00 81 81 – Courriel : arcop@arcop.sn

ISO 9001 : 2015 N°. AFR 21.00047 FR
www.arcop.sn